

CHSCTM

02 juillet 2019

Compte-rendu



juillet 2019

Citius,

Altius,

Fortius !

finances Solidaires



Attention !
DANGER !

Un groupe de travail commun du CTM et du CHSCTM devrait avoir lieu avant la fin de l'année afin d'aborder les questions liées à la période transitoire, qui va durer jusqu'à la disparition complète des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail à l'issue des élections prévues en 2022. Les enjeux sont de taille puisqu'il s'agit de définir le fonctionnement des Comités Techniques et des CHSCT jusque-là. En effet, la loi de destruction de la Fonction publique prévoit notamment dans son article 36 de donner les pleins pouvoirs aux CT sur les réorganisations.

Quel rôle subsistera pour les CHSCT ? Est-ce que seul le CT sera consulté comme semble le définir la loi ? Quid de l'article 57 du décret 82-453 ? Une circulaire devrait définir les règles de fonctionnement pendant cette période transitoire avant la sortie du décret...

Article 94 de la loi : « Par dérogation à l'alinéa précédent, à compter de la publication de la présente loi et des dispositions réglementaires prises pour son application et jusqu'au prochain renouvellement général des instances : 1° Les comités techniques sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions afférentes aux projets de réorganisation de service ».

Ce CHSCTM s'est tenu dans un contexte de destruction massive des services publics, et les MEFS n'y échappent pas, bien au contraire ! Fidèle à sa devise « **toujours plus loin, toujours plus fort** », et malgré un plan « com » savamment orchestré, le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de l'ensemble des services publics. Cela se traduit également par une dégradation inédite des conditions de travail et de la santé au travail des agent.e.s du MEFs.

Dès lors, comment ne pas comparer et rapprocher ces restructurations au « *plan NEXT* » de France Télécom dans les années 2000 ? Le procès en correctionnelle des dirigeants de France Télécom a débuté le 6 mai dernier (le jugement est attendu pour la fin de l'année). Pour nous, ce procès n'est pas simplement celui de ses responsables, mais bien celui de méthodes de management cruelles, inhumaines, dénuées de la moindre empathie, dont la seule finalité est l'accroissement des gains de productivité, des économies budgétaires, l'intérêt des actionnaires...

En tant qu'employeur, les directions ont la responsabilité d'analyser ce que ce plan a produit auprès des salariés et fonctionnaires de France Télécom : pour **Solidaires Finances**, des pratiques managériales délétères identiques risquent d'entraîner sur les agent.e.s du ministère les mêmes stress, souffrances, épuisements professionnels, tentatives de suicides voire même suicides...

Leur responsabilité et leur obligation de sécurité de résultats en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène, les obligent donc à prendre les mesures ad hoc pour protéger l'ensemble des agents face à ces projets particulièrement néfastes tant pour les agent.e.s que pour les missions de service public !

Destruction programmée de la DGFiP

L'intervention de **Solidaires Finances** s'est faite dans le contexte de l'évolution de la DGFiP dans lequel la situation est extrêmement préoccupante, notamment au regard des conditions de travail des agent.e.s.

Solidaires Finances a tenu à réaffirmer son opposition au projet de déstructuration du réseau de la DGFiP et aux conséquences mortifères en termes d'exercice des missions, de service public, de conditions de travail des agentes et des agents.

Maintenant, le premier risque psychosocial au sein du ministère est constitué par l'ensemble des réformes qui sont en fait de véritables plans sociaux. Que dirait le gouvernement si Total annonçait la suppression de 30 000 emplois ?

Solidaires Finances a profité de cette instance dédiée aux conditions de travail pour alerter dans un premier temps des conséquences en termes d'augmentation des risques psycho sociaux de la présentation des projets de nouvelles cartographies structurelles de la DGFiP.

Solidaires Finances a préalablement rappelé ses exigences dans ce domaine :

- ▶ La tenue d'un CTR exceptionnel dédié aux conséquences de la géographie défigurée sur les conditions de travail (prévu le 10 septembre) ;
- ▶ Le projet de transformation de la DGFiP étant un projet important au sens de l'article 57, à ce titre il doit être soumis pour avis à l'ensemble des CHS-CT dans lesquels la DGFiP est présente, avec un recours possible à des expertises agréées ;
- ▶ L'ensemble des fiches de signalement remplies par les agent.e.s suite aux annonces de la cartographie doivent faire l'objet d'un examen immédiat et attentif ;
- ▶ L'ensemble des acteurs de prévention doit être associé : assistants de prévention, assistants sociaux, inspecteurs santé et sécurité, médecins de prévention, ergonomes...

Solidaires Finances a exigé, au vu de l'ampleur du projet, que les représentants des personnels aient l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à ces nouvelles cartographies : nombre d'agent.e.s touché.e.s, mesures d'accompagnement, projets immobiliers, charges de travail, changement de métier, risques routiers, formations, impacts sur la vie privée, distances et modalités de trajet...

Au-delà des cartographies, un certain nombre de projets de réorganisations de services, de délocalisations de services font l'objet de « bruits de couloirs ».

Pour **Solidaires Finances** l'administration doit mettre sur la table l'ensemble des projets qu'elle porte, la transparence et la visibilité sont le minimum dû aux agentes et agents de la DGFiP, le contraire serait pris comme du mépris et de la déconsidération.

Le Ministre et le Directeur général ont l'obligation générale de sécurité qui incombe à tout employeur, privé comme public, au titre de l'article L. 4121-1 du code du travail (obligation de résultats). Il s'agit pour eux de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels.

La DGFiP, en sa qualité d'employeur, doit prendre cette dimension des conditions de travail à tous les niveaux où s'exerce le pouvoir de décision qui impacte le travail et la vie des agents et agentes.

Lors de ce CHSCTM, le directeur général adjoint a particulièrement été éloquent de mépris et de méconnaissance quant aux sujets et prérogatives du CHSCTM. Il a nié toute difficulté sur la mise en œuvre de ce projet. Il a affirmé avoir été exemplaire sur la qualité des informations remises. Il s'est positionné comme dans un CTR bis de présentation de leur projet de réforme, sans prise en compte des impacts sur les conditions de travail des agents et agentes.



Face à un certain nombre d'omission de la DGFiP, **Solidaires Finances** a rappelé la véritable situation d'omerta dans laquelle les directions ont été mises pendant plusieurs semaines. Et suite à une date choisie par l'administration, les projets de cartes sont sortis d'un coup. Par ailleurs, la majorité des informations ont été données par la presse à la suite de déclaration du ministre lui-même, sans réunion préalable ou postérieure, pour donner des éléments précis des communications qui ont été faites (la *démétropolisation*...). Cette situation est tout simplement inacceptable.

Solidaires Finances a alerté le ministère sur les risques en matière de santé et de sécurité que faisait peser le rythme beaucoup trop rapide des réformes qui se succèdent sans laisser le temps de bilans nécessaires sur l'efficacité ou la pertinence des différentes mesures prises. Ce changement perpétuel qui fait, défait et refait sans repères engendre de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agent.e.s.



Les résultats de l'observatoire interne : « Observer c'est déjà faire quelque chose »

Les résultats de l'observatoire interne 2018 corroborent les propos et les analyses que nous exposons régulièrement dans nos interventions au CHSCT ou dans d'autres instances ministérielles ou directionnelles, à savoir notamment un niveau élevé et croissant d'insatisfaction des personnels du ministère et des conditions de travail dégradées.

Quelques résultats sont particulièrement éloquentes :

- ▶ 71 % des personnels du ministère estiment que leur direction évolue dans le mauvais sens. Ce chiffre monte à 75 % pour les personnels des services déconcentrés ;
- ▶ 62 % des collègues considèrent que le changement est trop rapide dans leur direction ;
- ▶ Les agent.e.s témoignent d'une montée du stress, d'une baisse de la qualité de vie au travail et d'un recul de l'engagement (satisfaction, optimisme et motivation) ;
- ▶ La dégradation des conditions de travail (surcharge, stress, mauvaise ambiance) et les suppressions d'emploi sont les deux premiers sujets de préoccupation de personnels du ministère.

Ces résultats sont d'autant plus inquiétants qu'ils ont été collectés avant les annonces d'Action Publique 2022, avant les annonces de destruction de la DGE et des pôles 3E et bien sûr avant les annonces sur la géographie « revisitée » aux Finances Publiques.

Solidaires Finances a demandé des analyses plus poussées de cette enquête. Il ne suffit pas d'observer ces résultats, il convient d'en comprendre les déterminants, notamment en mettant en relation les différentes questions traitées : quel lien entre la montée du stress et la perception du changement, entre le climat social et la qualité de vie au travail ? Quel sont les résultats détaillés par catégorie de personnel (corps et grades), par âge, par genre...

La présentation, qui est quasi-systématiquement faite par Direction, pose plusieurs problèmes :

Les questions ne revêtent pas forcément le même sens selon les directions, qui ont chacune leurs spécificités, leur histoire et leur culture professionnelle ;

Elles cachent des effets de structures par corps. Par exemple, le poids élevé de la part des cadres en administration centrale et à l'Insee explique des divergences de résultats avec les autres directions ;

Cette présentation invite à une comparaison malsaine entre les Directions qui s'exonèrent de difficultés voire se targuent de « bon résultats » dès lors qu'elles ne sont pas la moins bien lotie.

Par ailleurs, un certain nombre de questions font références aux relations avec le « N+1 ». Ces questions semblent peu utilisables au regard des différences de perception du N+1 selon les services. Il n'est en outre pas toujours évident de savoir qui est le N+1 ?

Que cherche-t-on à mesurer à travers ces questions ? Pour les collègues répondants, elles peuvent parfois s'apparenter à de l'évaluation du supérieur hiérarchique direct. **Solidaires Finances** considère qu'un questionnement plus large sur la hiérarchie décisionnaire serait plus pertinent.

Solidaires Finances a ainsi demandé un accès aux données afin de pouvoir répondre à ses propres questionnements, qui ne sont pas les mêmes que ceux de l'administration.

Pour **Solidaires Finances**, l'administration du ministère endosse la responsabilité des situations que révèle cet observatoire. Nous avons donc demandé quand et comment l'administration tirerait les leçons de ces résultats.

Il est frappant et lourd de sens que l'observatoire fasse aujourd'hui état que 69 % des personnels de la DGFIP et 45 % de ceux de la DGE considèrent que le changement dans leur Direction est trop rapide. Le jour même où la DGFIP vient présenter au CHSCTM son projet de réforme brutale de destruction des Finances Publiques sans apporter la moindre réponse aux revendications des agent.e.s concernant la prévention dans le cadre des grands projets. Le jour même où nous évoquons les conséquences délétères sur la santé des personnels de la liquidation de la DGE et des Pôles 3E menées sans aucun respect des règles de prévention en matière de conduite de projet.

Il est encore plus frappant, et encore plus lourd de conséquence, d'apprendre que pour la Secrétaire générale du ministère, l'observatoire est presque uniquement fait... pour observer, et qu'il n'a nullement vocation à servir d'outil de pilotage. Nous ne partageons pas cette analyse et considérons que ces résultats doivent être « une aide à la décision » (selon la formule consacrée par l'Insee lui-même). L'observatoire peut et doit être un outil de pilotage, a minima de pilotage de la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail.

L'administration n'a aucune intention de tirer les leçons des résultats de l'observatoire ni en arrêtant les réformes, ni en stoppant les suppressions d'effectifs, ni même en freinant le rythme des restructurations.

Cette inconséquence, qui est au moins aussi ancienne que l'observatoire interne lui-même, se traduit elle aussi dans les résultats de l'enquête : une participation faible à 37,2 % en forte baisse par rapport aux années antérieures.

La faiblesse et la baisse de la participation, ne sont pas dues, comme l'affirme la Secrétaire générale, à une érosion naturelle, ni à un déficit de communication. Elles sont la résultante directe de l'absence de

prise en compte dans la politique ministérielle de l'avis et de la vie au travail des personnels des ministères économiques et financiers.

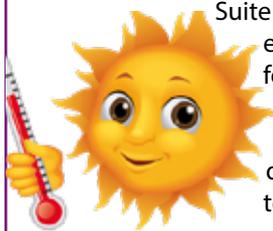


Prévention des risques professionnels

Le Secrétariat Général nous a présenté un certain nombre de fiches sur :

- ▶ La canicule : une à destination des agent.e.s, l'autre à destination des responsables de service ;
- ▶ Le radon ;
- ▶ Le plomb hydrique ;
- ▶ L'amiante ;
- ▶ La conduite de projet

Sans en aborder le fond dans ce compte-rendu, il est important de garder à l'esprit que, sur la demande de **Solidaires Finances**, le CHSCTM n'a pas validé ces fiches en l'état. En effet, certaines sont soit incomplètes, soit largement insuffisantes par rapport à nos revendications. Elles constituent néanmoins des points d'appui pour exiger que les directions locales s'emparent des sujets évoqués lorsqu'ils se présentent. Nous nous autorisons la possibilité d'y revenir ultérieurement afin d'y faire intégrer nos revendications...



Suite à notre demande, le CHSCTM avait engagé une réflexion sur le travail par fortes chaleurs. Nous avons ainsi pu faire un état des lieux de l'ensemble des dispositifs mis en place par les directions qui composent les ministères économiques et financiers.

Concernant le dispositif de travail par fortes chaleurs décidé par le Secrétariat Général, **Solidaires Finances** a dénoncé et illustré en séance les difficultés à faire appliquer les consignes ministérielles. Par exemple, à la DGFiP, un balayage de l'ensemble des Intranets directionnels nous a permis de constater que plus de 50% des directions locales n'ont pas diffusé les fiches élaborées par le Secrétariat Général lors du 1^{er} épisode caniculaire de l'été. Et notamment certains départements du Sud...

Solidaires Finances a interpellé le Secrétariat Général afin que celui-ci fixe une limite de température au-delà de laquelle les agent.e.s seraient invité.e.s à rentrer chez eux. En l'absence de réponse en séance, **Solidaires Finances** vient d'écrire à la Secrétaire générale du ministère.

En tout état de cause, selon l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) :

- ▶ « *Au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés.* » ;
- ▶ « *Le travail par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33 °C présente des dangers.* ».

Etude ergonomique à la Douane : Analyser le travail pour le transformer

Comme prévu par le protocole du 17 mai 2019, la DGDDI est venue nous présenter les mesures qu'elle entend prendre en matière d'amélioration de conditions de travail :

- ▶ L'immobilier : un état des lieux sur les locaux qui posent problème est déjà en partie effectué et remonté au niveau central (500 000 euros seront d'ores et déjà débloqués fin juillet 2019 pour de petits travaux urgents). Une action particulière sera entreprise sur les plateformes comme les gares où les locaux « d'accueil » (appartenant à la SNCF) sont inappropriés. Un recensement de plus grande envergure est mis en œuvre avec la communication d'une note de cadrage à l'attention des directions interrégionales afin de collecter leurs besoins dans le cadre du dialogue de gestion courant 1^{er} semestre 2020 ;
- ▶ Les habillements (courant 2020) : des avancées sont annoncées concernant les attentes des agents de la surveillance (dotation de housse de gilet pare-balle, porte-accessoire individuel, qualité de la dotation initiale, suppression de l'année blanche de la dotation, refonte du carnet à points, réforme du système de communication, d'information et de livraison de la dotation) ;
- ▶ Les équipements : Etude ergonomique.

Concernant l'étude ergonomique, une première réunion en groupe de travail de restitution de l'étude réalisée par le pôle ergonomique des MEFs a eu lieu le 31 janvier 2019 à la DGDDI.

Demandée par l'ensemble des organisations syndicales en suite d'une délibération rédigée et initiée par Solidaires Finances le 15/05/2018, après notre demande orale du 11/07/2017. Une 2^e réunion en groupe de travail s'est tenue le 28/06/2018 à la DGDDI ; la 3^e réunion à la DGDDI est prévue en octobre 2019.

Cette étude ergonomique a été lancée le 18/10/2018 en CHSCTM avec pour objectif « l'utilisation des équipements des agents des douanes de la surveillance terrestre en situation réelle de travail » (en particulier induits par l'utilisation du HK) par l'analyse ergonomique du travail, y compris dans sa dimension organisationnelle afin d'améliorer les conditions de travail. Le terme ergonomie étant entendu comme une analyse du travail dans le but de le transformer, et non se contenter de fournir de bons équipements sans se préoccuper de l'organisation du travail.

Cette démarche est tout à fait inédite en direction de la branche surveillance de la DGDDI et a été rendue indispensable, à la fois par la prise de conscience qu'une amélioration des conditions de travail des agent.e.s de la surveillance est possible, et par la montée en puissance des missions de type sécuritaire incombant à la Douane et de l'utilisation des équipements nécessaires à l'exercice de ces missions.

Le pôle ergonomique nous a présenté une restitution de cette étude ergonomique avec son périmètre d'expertise géographique, démographique, fonctionnel...

Solidaires Finances a regretté qu'aucune gare n'ait été choisie comme site d'étude et donc comme métier à part entière, alors que les contrôles en gare ou embarqués sont très compliqués. Nous avons également demandé que les préconisations pour les sites de montagne ou tropicaux soient appliquées à tous les sites pénalisés par de grands froids ou de fortes chaleur, même hors de ces 2 dénominations précises.

Solidaires Finances, bien qu'à l'initiative de cette étude ergonomique dans l'intérêt des agent.e.s des douanes de la branche surveillance, a réitéré sa crainte d'une dérive sécuritaire de la branche dite active de la DGDDI.

Cette dérive éloigne la douane de son cœur de métier, constitué par le contrôle des flux commerciaux et des marchandises ou des capitaux, tout en la fragilisant sur des missions où elle est moins bien formée et moins bien équipée que les services du ministère de l'Intérieur, ce qui est bien normal puisqu'elle est d'abord une administration fiscale.

D'autant que cette dérive aussi génère des comportements discriminants pour les femmes, car la « saisie douanière » et la fouille restent les actes et les procédures les plus valorisants, tandis que la sécurité des contrôles ne le sont pas. Parfois trop souvent, cette dernière incombe donc aux femmes de catégorie C : il s'agit clairement d'une régression.



Amiante : C'est beaucoup trop long !

Après un comité de pilotage Tripode le 21 juin et un GT bâtimentaire le 28 juin, le constat est amer. L'administration refuse toujours et encore de classer le Tripode en bâtiment amianté, privant ainsi de droits essentiels les victimes du Tripode. L'administration refuse toujours de flécher un budget consacré au désamiantage de tous les bâtiments amiantés au sein du ministère. Les administrations doivent donc se débrouiller avec les DGF et le programme 723 (donc soumis aux décisions des préfets...). Seul le programme 348, avec la rénovation des cités administratives donne un coup de pouce (22,9 millions d'euros), mais reste très en deçà des moyens nécessaires à une sortie totale de l'amiante dans nos bâtiments !

La revendication de **Solidaires Finances** est simple : **il faut un retrait total de l'ensemble des matériaux contenant de l'amiante (MCA) et pour cela, la loi de finances doit prévoir un budget amiante dédié !**

Concernant les victimes du Tripode

Le CHSCT ministériel a pris acte :

- ▶ de la condamnation pour faute de l'Etat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;
- ▶ des résultats probants fournis par l'étude Sépia de mortalité au 31/12/2015 démontrant l'aggravation de la situation sanitaire des agents Tripode comparée aux agent.e.s de Finances Publiques.

Le CHSCTM a estimé :

- ▶ que les conditions d'un classement du Tripode en site amianté sont pleinement réunies et doivent donner lieu à une décision immédiate des Ministres ;
- ▶ que le rapport IGAS, mensonger et partial, doit être retiré.

Concernant la sortie de l'amiante des MIEF

Le CHSCTM a pris acte des insuffisances du plan amiante ministériel tel qu'il a été discuté lors du groupe de travail CTM-CHSCTM amiante bâtimentaire du 28 juin 2019 :

- ▶ Aucun budget ministériel fléché amiante n'est dégagé ;

- ▶ La signalétique ne concerne à ce jour qu'une légère majorité de bâtiments ;
- ▶ Une part importante des bâtiments ne dispose pas de DTA à jour, ni de fiche récapitulative rappelant les travaux effectués ;
- ▶ Les insuffisances concernant les immeubles locatifs sont encore plus élevées ;
- ▶ Malgré les demandes répétées des représentant-es du personnel depuis 10 ans, aucune pénalité n'est prévue à l'encontre des prestataires réalisant des diagnostics, évaluations périodiques ou repérages avant travaux incomplets ou fallacieux.

Pire, sur deux points importants, le ministère s'engage dans une mauvaise voie :

- ▶ Le ministère pourrait accepter de louer des immeubles où des MCA sont présents, pour autant qu'ils ne soient pas dégradés !
- ▶ Le ministère accepterait que les prestataires de nettoyage poursuivent l'entretien des dalles de sol vinyle-amiante avec des monobrosses, contaminant ainsi les agents du nettoyage, les personnels des locaux concernés et les eaux usées.

C'est pourquoi le CHSCT ministériel s'est prononcé pour que :

- ▶ La politique immobilière du ministère priorise la sortie de l'amiante au travers de la définition d'un budget fléché destiné au désamiantage ou au départ des bâtiments amiantés ;
- ▶ Le ministère refuse toute nouvelle location de bâtiments contenant des MCA et quitte au plus vite ceux qu'elle occupe ;
- ▶ La signalétique de l'amiante repéré soit une priorité absolue des Directions nationales et locales ;
- ▶ L'interdiction immédiate de l'usage des monobrosses ;
- ▶ La complétude de DTA actualisés et de fiches récapitulatives intégrales soit assurée au 31/12/2019.

Concernant le nettoyage de sols revêtus de dalles de sol vinyle-amiante (ou posées avec de la colle contenant de l'amiante), **Solidaires Finances** a exigé que le ministère prenne la décision d'un moratoire interdisant l'usage des monobrosses : refus en séance, l'administration préfère prendre le risque de contaminer les personnels de ménage et les agent.e.s !



Un peu d'histoire

Compte-rendu du CHSCTM de mars 2005 (extrait) : Le décret du 13 novembre 2001 rend obligatoire la constitution d'un dossier technique amiante par les propriétaires de bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Le DTA doit contenir plusieurs éléments: la localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante, leur état de conservation, les travaux effectués, les consignes générales de sécurité...

Un document récapitulatif des consignes générales et le mode d'emploi du dossier technique sera présenté par l'IHS dans chaque comité. Il sera également mis en ligne sur le site intranet d'Alizé à la rubrique «conditions de travail».

Force est de constater que 14 ans après, l'obligation réglementaire de tenir à jour les DTA n'est toujours pas remplie au ministère des Finances...

La DIE vient de mettre en place un nouvel outil appelé Référentiel Technique (RT). Il s'agit d'un outil informatique à remplir par les services immobiliers (BOIL, SAR, PLI...) dans lequel figure notamment tous les éléments ayant trait au DTA et sa fiche récapitulative.

La remontée des informations se faisant en temps réel (ou presque) au niveau de la DIE, cette dernière espère, grâce à une meilleure visibilité, améliorer la couverture à 95% des 1 300 bâtiments du ministère. Pourquoi pas 100%, ce qui constituerait l'application de la loi ? A suivre...

Calendrier des prochaines réunions ministérielles

A ce jour quatre dates sont connues

- Groupes de travail : 12 septembre et 14 novembre
- CHSCTM : 24 octobre et 10 décembre

Pour contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Jean CAPDEPUY - Solidaires Finances publiques - 06 30 53 39 99

Agnes GROUT - Solidaires Douanes - 09 70 27 82 65

Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24

Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98

Jean-Jacques HUET - Solidaires IDD - 02 32 23 45 76

David SIRONNEAU - Solidaires CCRF & SCL - 02 32 81 88 68

